MAIRIE DE MONTPERREUX
25160

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017 à 20h00

MEMBRES PRESENTS : Mmes Michèle BEZ, Valérie BENOIT, Catherine CHAUVIN et Corinne DEBORDEAUX,
MM Daniel CAPELLI, Serge BILLET, Jean-Paul BONNET, Raymond BRENET, Didier MONTANARI, Christophe RIGOLOT et Michel GAGELIN (arrivé à 20h20).

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M Marcel ROBBE ayant donné procuration à M Daniel CAPELLI, M Bruno HENRIET ayant donné procuration à Mme Catherine CHAUVIN et M François MONNET ayant donné procuration à M Serge BILLET.

MEMBRE ABSENT : M Philippe QUERRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie BENOIT

1°) PRESENTATION PAR LE BUREAU D'ETUDE PRELUDE DU PADD ACTUALISE ET DEBAT

Mme COLLEU présente le nouveau PADD suite à l'évolution des orientations du PADD initial qui avait été présenté en juillet 2016. Un débat a lieu sur les thématiques suivantes :
Choix des emplacements réservés, seuils relatifs aux logements aidés, devenir de la zone UY (Source-Bleue), choix du lieu d'implantation d'une future maison des séniors, règlementation des pontons, bilan du PLU à réaliser tous les 9 ans, préservation des haies en milieux agricoles.
L'exposé de Mme COLLEU et le débat se terminent à 22h05.

2°) CONTENU MODERNISE DU PLU

M le Maire explique que les débuts du processus du PLU étaient basés sur l'ancienne version. L'évolution législative permet de passer à une version modernisée dès 2015. Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer au PLU en cours d'élaboration prescrit sur le fondement de l'article L 123-13, l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'Urbanisme.
Vote à l'unanimité.

3°) VOTE DES TARIFS 2018 DU PERISCOLAIRE

Mme BENOIT présente les nouveaux quotients familiaux et nouveaux tarifs du périscolaire et de l'accueil de loisirs pour l'année 2018. Le Conseil municipal décide de modifier les tranches de tarification afin de mieux les adapter à la réalité de notre territoire.
L'évolution des tarifs est fixée de manière à permettre l'accès au service à tous les ménages.

	PERISCOLAIRE			
	QF de 0€ à 775 €	QF de 775€ à 1500€	QF de 1501€ à 3000€	QF de 3001€ et +
Matin et Midi				
7h30 - 8h30	1,60 €	2,20 €	2,60 €	2,90 €
11h30 - 13h30	6,90 €	8,50 €	9,80 €	10,20 €
Soir Ecole Montperreux				
16H10-17H00	1,33 €	1,83 €	2,17 €	2,42 €
16H10-17H30	2,31 €	2,83 €	3,57 €	3,97 €
16H10-18H30	3,94 €	4,86 €	6,07 €	6,77 €
Soir Ecole Malbuisson				
16h50-17h30	1,12 €	1,54 €	1,82 €	2,03 €
16h50-18h30	2,72 €	3,74 €	4,42 €	4,93 €

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES SITE DE MONTPERREUX				
	QF de 0 à 775€	QF de 776€ à 1500€	QF de 1501€ à 3000€	QF de 3001€ et +
Matin 7h30-12h00	6,40 €	7,60 €	9,10 €	9,92 €
Matin 8h30-12h00	4,80 €	5,40 €	6,50 €	7,09 €
Après-midi 13h30-17h30	6,00 €	6,80 €	7,60 €	8,28 €
Après-Midi 13h30-18h30	7,60 €	9,00 €	10,50 €	11,45 €
Journée avec Repas 8h30-17h30	15,60 €	17,70 €	20,60 €	22,45 €
Journée avec repas 7h30-18h30	18,80 €	22,10 €	26,10 €	28,45 €

M Christophe RIGOLOT quitte la salle de réunion.

4°) DENEIGEMENT : EXAMEN DE LA NOUVELLE OFFRE DE M CHRISTOPHE RIGOLOT

Monsieur le Maire expose l'offre de M Christophe RIGOLOT reçue le 14 décembre 2017.
Cette nouvelle offre a été renégociée suite à l'offre initiale du 24 novembre 2017.
Conditions de l'offre : une part fixe de 500 € + une part variable au tarif de 100 € de l'heure sans minimum d'heure ; déclenchement par les employés techniques.
Vote à l'unanimité.
Une convention sera signée ; le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

M RIGOLOT rejoint l'assemblée.

5°) DROIT DE PREEMPTION PARCELLE BOISEE LONCHAMP

M le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité d'utiliser le droit de préemption de la commune pour une parcelle forestière (AV 197). La commission bois souhaite se réunir pour travailler le dossier avant avis. Ce point de l'ordre du jour est reporté à un conseil ultérieur.

6°) CONTRAT RELATIF A LA DISTRIBUTION DES SECOURS AVEC LA CCLMHD

Après lecture du contrat relatif à la distribution des secours sur les pistes de l'espace nordique de la CCLMHD, le Conseil autorise le Maire à signer ce contrat.
Vote à l'unanimité.

7°) CAUTION LOCAL DES POMPES POUR LOCATIONS PONCTUELLES

Le Maire propose de fixer le montant de la caution lors de la location du local des pompes pour des opérations ponctuelles à un montant de 400 €. Vote à l'unanimité

8°) OUVERTURES DE CREDITS BUDGET GENERAL ET BUDGET EAU

Il y a lieu de procéder aux opérations suivantes :

- ⇨ Virer 2000 € dans l'article 66111 (intérêts des emprunts) depuis l'article 022 (dépenses imprévues) => dans le budget général

Vote à l'unanimité

- ⇨ Virer 100 € dans l'article 621 (personnels extérieurs aux services) depuis l'article 022 (dépenses imprévues) => dans le budget EAU
- ⇨ Ouverture de crédits : 1000 € dans l'article 6068 (contrat de prestations de services) depuis l'article 7552 => budget bâtiment de stockage. Vote à l'unanimité.
- ⇨ Régulariser au budget général 1000 € dans le compte 6521. Vote à l'unanimité.
- ⇨ Régularisation d'imputation : transférer depuis compte 1641 dans le compte 103.
- ⇨ Vote à l'unanimité.

9°) QUESTIONS DIVERSES

- Mme CHAUVIN informe que le repas des anciens a lieu le 16 décembre 2017.

- M le Maire informe que M Jean-Claude SAILLARD renonce, à compter du 1er janvier 2018 à son bail locatif relatif au domaine de Pathiaux (commune du Touillon-et-Loutelet).

- M BONNET s'interroge sur les motivations de la commune des Fourgs quant à sa demande pour intégrer la Communauté de communes du Grand Pontarlier.

La séance est levée à 00h00